

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 15 juin, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à la salle de réunion de la Maison des Associations à Saint-Agathon sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusés : CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; PARISCOAT Dominique ; COAIL Christian



DELBU2021-06-067

ATTRIBUTION ACCORD-CADRE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS - SERVICE DE TELEPHONIE MOBILE POUR GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION ET SES ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES

Une consultation pour les services de téléphonie mobile de Guingamp-Paimpol Agglomération et de ses établissements publics rattachés a été lancée. Cette procédure s'inscrit dans le cadre d'un groupement de commande entre Guingamp-Paimpol Agglomération, l'office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol et le Centre Intercommunale d'action Social. En vertu de la convention signée entre les parties le 22 mars 2021, Guingamp-Paimpol Agglomération est désigné coordonnateur et agit au nom et pour le compte du groupement.

La mise en concurrence des opérateurs économiques relève d'une procédure en Appel d'offres ouvert. La consultation a fait l'objet d'une publication :

- Sur le profil acheteur Mégalis le 30 mars 2021
- Au BOAMP le 1^{er} avril 2021
- Au JOUE le 2 avril 2021

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum ni montant maximum de dépenses. Il débutera à la notification pour une durée de 36 mois avec possibilité de reconduction une fois pour une période d'un an. Ainsi, la durée maximale du marché ne peut excéder 4 années.

Le délai de remise des offres était fixé au 3 mai 2021 à 12 heures. 4 offres ont été réceptionnées.

Les critères de jugement énoncés au règlement de la consultation sont les suivants :

- Prix des prestations : 40 points
- Valeur technique : 50 points
- Développement durable : 10 points

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15 juin 2021, afin d'étudier le rapport d'analyse des offres, en vertu des critères de jugement désignés ci-dessus. La commission a voté l'attribution de l'accord-cadre à l'offre économiquement la plus avantageuse qui est celle du soumissionnaire ci-dessous.

Attributaire			
ORANGE SA Agence Entreprises Ouest Atlantique	12 H rue du Pâtis Tatelin	35 708	RENNES cedex 7

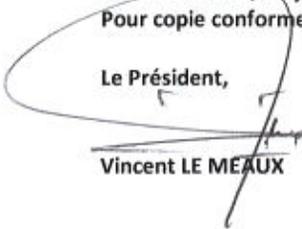
Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- De valider la décision de la commission d'appel d'offres et ainsi d'attribuer l'accord-cadre au soumissionnaire désigné ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que tous documents relatifs à ce contrat y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,


Vincent LE MEAUX

